

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 51

SEANCE du 17 octobre 2012 à 20 heures 30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze et le dix-sept octobre,
à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Gilles Aicardi, maire.

Etaient présents : Claude Gubler (1^{er} adjoint), Mireille Parent (2^{ème} adjoint), Patricia Malafronte (3^{ème} adjointe)

ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Yolande Olivier, Joël Quinard, Bernard Rodriguez, Antoine Di Ciaccio, Michel Borel, Marie-Christine Boulant, Bernard Espanet, Philippe Massaïa, Gérald Fasolino, Caroline Chouquet, Afaf Ksouri, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel et Catherine Lognos.

Patricia Alunni a donné procuration à Mireille Parent, Alain Fabre à Antoine Di Ciaccio, Martine Bézert à Bernard Rodriguez, Mireille Braissant à Caroline Chouquet, Sylvie Martin à Michel Borel, Marc Ferri à Claude Gubler, Etienne Cambois à Afaf Ksouri, Gérald Fasolino à Gilles Aicardi pour la délibération n°06/10/12 et France Leroy à Bernard Destrost.

Marie-Christine Boulant est désignée secrétaire de séance.



✓ Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2012, lequel est adopté à **Punanimité**, après avoir apporté une correction à l'intervention de monsieur le maire lors de la délibération n°01/09/12 sur le nombre de classes de CM qui ont accès à la piscine. Trois classes sont concernées et non deux. « *Monsieur le maire indique que les enfants du CM2 doivent sortir de l'école avec un « savoir nager », c'est pourquoi 3 classes de CM accèdent au bassin sportif* ».



Délibération n°01/10/12 : Communauté d'agglomération – Rapport annuel d'activité – Rapport annuel technique et financier du service de l'assainissement – Rapport des déchets – Exercice 2011

Rapporteur : monsieur Antoine Di Ciaccio, conseiller municipal délégué, vice-président de l'Agglo

La communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a transmis pour l'exercice 2011 son rapport annuel d'activité ainsi que ses rapports annuels relatifs à l'assainissement et aux déchets. Un exemplaire desdits rapports ayant été remis à chacune des communes membres, il est demandé à ces dernières de prendre acte de cette communication.

✓ Monsieur Di Ciaccio commente le rapport d'activité 2011 de l'Agglo. Il propose de balayer les différentes compétences de la Communauté d'Agglo en abordant les principaux paramètres et en effectuant un zoom sur la commune.

• **Economie**

Monsieur Di Ciaccio dévoile quelques chiffres clés :

- Au 1^{er} janvier 2012, la Communauté compte 10510 établissements, dont 450 sont domiciliés sur Cuges, contre 409 en 2010, soit une augmentation de 4% liée en grande partie à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur.
- La répartition par secteurs est assez diversifiée. Par catégorie, ils sont répartis comme suit : 38 établissements en agriculture, 24 en industrie, 74 en construction, 54 commerces et 260 en service. Le secteur artisanal est représenté par 105 artisans sur la commune. En 2011, 84 établissements ont été créés sur la commune, ce qui souligne un bilan très dynamique.
- Pour l'année 2011, on compte 227 emplois salariés, soit une augmentation de 0.9%. Le marché du travail est toujours en difficulté en 2011 et a pesé sur l'emploi.
- La crise économique initiée en 2008 pèse toujours autant sur le marché du travail. La communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile compte 7 101 demandeurs d'emplois en fin d'année 2011, soit 433 de plus qu'en décembre 2010. Pour la commune, 389 demandeurs d'emploi sont

dénombrés, soit 67 chômeurs de plus inscrits à Pôle emploi. Ces chiffres ne sont pas sans conséquence sur les services sociaux, CCAS et autres... Ce qui est regrettable est que ces chiffres ont augmenté par rapport à 2010.

- ✓ Monsieur Di Ciaccio développe ensuite certaines actions de partenariat qui ont été réalisées en 2011.

Les pépinières d'entreprises et les jeunes entreprises

Le service économique, avec son pôle création d'entreprises offre au porteur de projet et à la jeune entreprise des solutions concrètes en termes d'aide, d'accompagnement et d'hébergement pour créer son entreprise de manière sereine. Notre volonté est de participer à la création d'emplois et de richesses et permettre leur pérennité.

L'accueil et l'accompagnement des jeunes entreprises

Sur l'année 2011, 41 accueils ont été comptabilisés et s'ajoutent aux accueils pépinières. Ces porteurs de projet qui arrivent directement au service sont à la recherche de conseil, d'aide à la formalisation de leur projet, d'aide à l'orientation ou tout simplement d'un local pas spécifique pépinière.

L'accompagnement avec l'IRCE

Dans le cadre de notre partenariat signé en 2009, nous avons confié l'accompagnement des entreprises en pépinières à l'IRCE.

L'association REPERES

Ce réseau fonctionne toujours bien notamment sur un noyau dur comprenant les pépinières d'Avignon, de Carpentras, d'Aix, Meyreuil, Grand Luminy et de Pertuis.

Des rendez-vous réguliers sont toujours d'actualité et les échanges sont riches et constructifs.

Les animations collectives

Le service économie s'implique, tout au long de l'année, pour offrir aux entreprises du territoire un programme d'animations collectives et répondre le mieux à leurs attentes.

La 3e édition de la journée de l'entreprise "faites grandir vos idées neuves".

Après la réussite des éditions 2007 et 2009, la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a organisé la 3e édition de la Journée de l'Entreprise, une initiative d'envergure dédiée aux entreprises du territoire.

Conçue comme un salon professionnel, cette manifestation est organisée pour permettre aux entreprises de faire connaître leurs produits, services et savoir-faire, de gagner du temps par des échanges concentrés sur la journée du salon pour développer leurs courants d'affaires et de profiter de ces moments conviviaux pour doper leur réseau professionnel et institutionnel de proximité. Il indique par ailleurs que cela est en train de se diversifier à la grande satisfaction de tout le monde.

Accompagnement des entreprises : 1ère participation collective d'entreprises à un salon professionnel

Cette participation groupée à un salon professionnel ciblé, a été proposée aux entreprises du territoire en mai 2011 dans le cadre du salon francilien « Forum Entreprises Défense » organisé les 18 & 19 mai 2011 par la CCI de Versailles Val-d'Oise Yvelines. Cela s'est mis en place pour inciter les entreprises à trouver des marchés, ajoute monsieur Di Ciaccio.

Plan de déplacement interentreprises

En partenariat avec la direction aménagement et développement durable pilote du projet, l'année 2011 a été consacrée notamment au :

- Travail de conception du site de covoiturage,
- et à la mise en place de l'association MOBILIDÉES et du poste d'animatrice.

- ✓ Sur l'action foncière, en 2011, il n'y a pas eu d'opération de préemption sur la commune.

En 2011, la communauté a délibéré pour garantir l'intervention en révision de prix de la SAFER, pour une opération concernant la commune d'Auriol (4 500m²) pour un montant de 27 836 euros pour un prix de notifié à 160 000 euros. La vente a fait l'objet d'un retrait.

- ✓ Signature de la nouvelle Charte pour une Agriculture durable en pays d'Aubagne et de l'Etoile

Après un démarrage en 2008 avec la conférence de Lionel Vilain, « Ensemble vers une agriculture durable », le travail de réécriture de la charte s'est déroulé sur 2009 puis en 2010 et 2011 dans une articulation étroite avec les démarches d'élaboration du SCOT et de l'agenda 21.

- ✓ Les actions spécifiques Emploi Formation Insertion

- Monsieur Di Ciaccio met en évidence les projets structurants qui ont marqué l'année 2011.

L'Espace Ressource Emploi Formation Insertion « La Boussole »

Le pôle Espace Ressource Emploi Formation Insertion anciennement appelé EREFI a pour objectif d'accueillir l'ensemble de la population active (demandeurs d'emplois et salariés) dans de bonnes conditions en vue de trouver des réponses adaptées et globales dans le champ de l'emploi formation

insertion. Ce projet rentre dans la logique de la sécurisation des parcours professionnels et de la formation tout au long de la vie.

Les Ateliers et chantiers d'insertion

L'agglomération soutient et finance les actions qui ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. A ce titre, en 2011, l'agglomération a contribué au financement de plusieurs ACI « l'atelier confection », « l'atelier informatique solidaire », et au « chantier espaces verts restanques de la Font de Mai » sur Aubagne, « espaces verts et travaux divers » sur la commune de Roquevaire, « chantier amélioration du cadre de vie des habitants de la résidence Les Arpèges », quartier de La Tourtelle à Aubagne.

Emploi

En 2011, nous avons assisté comme en 2010 à une dégradation de l'emploi salarié et une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. Il cite à titre d'exemple la société Fralib.

Formation

DAEU

La communauté d'Agglomération a continué de soutenir le DAEU. En 2011, plus de 20 personnes ont obtenu le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires. Ce diplôme, équivalent du BAC, permet entre autres d'accéder aux études supérieures. Monsieur Di Ciaccio ajoute que la fusion des 3 universités s'est traduite par la hausse des frais d'inscription qui sont passés de 450 € à 1500 €. Cela aura malheureusement des conséquences sur la prise en charge de ces frais qui se faisaient jusqu'à présent à hauteur de 60% et par conséquent sur le nombre d'étudiants qui pourront s'inscrire.

Filière Gestion des déchets

L'IRFEDD, l'Institut Régional de Formation sur l'Environnement et le Développement Durable, a piloté en 2011 le CAP GDPU, Gestion des Déchets et Propreté Urbaine. En Juin 2011, les six stagiaires présentés à l'examen ont obtenu le CAP. Cette action permet de recruter des agents sur la collecte et les déchetteries.

Le dispositif « clause d'insertion »

Le bilan complet, quantitatif et qualitatif, de la mise en œuvre de la clause d'insertion au cours de l'année 2011 est annexé au présent rapport. Quelques éléments essentiels sont présentés ci-après :

Quelques données quantitatives

Au regard des résultats obtenus les années précédentes, l'année 2011 marque sans conteste un saut quantitatif important.

Le total d'heures de travail réalisées via la clause en 2011 s'élève à 73 423 soit 40 ETP (Equivalents Temps Plein). Ces chiffres soulignent que nous sommes un territoire de référence sur la mise en place de ce dispositif.

Ce qui donne au total, sur les 3 années pleines écoulées, 2009-2011

- 170 291 heures dégagées par la clause d'insertion
- Soit 93 ETP
- Environ 160 entreprises accompagnées
- Environ 240 personnes passées par le dispositif.

Quelques éléments d'analyse pour l'année 2011 :

En 2011, 15.5 % des contrats ont conduit à une sortie positive : CDI, CDD, formation.

- Si l'on prend la période des 3 années pleines écoulées (2009-2011), on recense, en sorties positives des contrats « clause » :
- 18 CDI
- 22 CDD
- 14 contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation > 1 an).

- **L'activité des Ateliers Thérèse Neveu et la Filière Argile.**

Monsieur Di Ciaccio fait ensuite la synthèse de l'activité des Ateliers Thérèse Neveu et la Filière Argile. L'année 2011 a été marquée par 3 axes majeurs des missions des Ateliers Thérèse Neveu : axe culturel, patrimonial et développement économique.

Au sein des Ateliers Thérèse Neveu :

Du 27 novembre 2010 au 18 septembre 2011, s'est tenue l'Exposition « Ma Belle Santonnière, l'atelier Neveu 1890-1992 », au total 4701 visiteurs.

- **Le tourisme**

Sur la commune, l'Office de Tourisme a accueilli 1300 visiteurs et répondu à 281 demandes téléphoniques.

Service Tourisme et Relations internationales

Le tourisme participatif

Les Ambassadeurs du pays d'Aubagne et de l'Etoile

Pour enrichir l'accueil touristique du territoire et en complément de ce qui est proposé par les professionnels du tourisme, il convient de prendre en compte la notion de « tourisme participatif » dans le cadre des actions de développement touristique qui sont menées. Le « tourisme participatif » est un tourisme qui fait participer les populations locales aux activités touristiques et par conséquent induit l'intervention d'un nouvel acteur : l'habitant.

Le développement de ce tourisme participatif dans les communes de l'agglomération se traduit par le projet « Ambassadeurs du pays d'Aubagne et de l'Etoile ». Il invite d'une part, les habitants du territoire à devenir des ambassadeurs du territoire et ce titre leur donne, ainsi qu'à leurs accompagnants un accès privilégié à l'offre touristique locale, et d'autre part, les professionnels du tourisme à devenir ambassadeurs partenaires en proposant une offre attrayante aux ambassadeurs.

La filière culture et patrimoine

Réhabilitation de la glacière d'Auriol

Après l'étude réalisée au cours de l'année 2010, l'année 2011 a été dédiée à la validation du projet de réhabilitation auprès des différentes parties prenantes et à la recherche de financements pour la réalisation des travaux programmés en 2012.

Valorisation du patrimoine minier

Un travail de mémoire sur le patrimoine minier du territoire a été réalisé en 2011 par l'association Récits. Il consistait à collecter les témoignages d'anciens mineurs du territoire, de rechercher des documents d'archives et de valoriser cette histoire à travers la rédaction d'un texte.

Mise en valeur des lavoirs de Roquevaire

Au cours de l'année 2011, une étude paysagère des lavoirs de Roquevaire a été réalisée qui permettra de programmer des travaux de réhabilitation qui seront effectués en 2013.

Aide au projet d'extension du Musée de la Légion Etrangère

En 2011, la communauté d'agglomération a soutenu le projet d'extension du Musée de la Légion Etrangère qui attire près de 20 000 visiteurs par an. Pour cela, une subvention d'équipement est versée à l'association des Amis du Musée de la Légion Etrangère pour un montant de 60 000 € sur 3 ans, soit 20 000 € pour l'année 2011 (dernière année).

- **Urbanisme**

Les opérations d'aménagement

Aubagne – Rousselot :

Les études préalables à la mise en œuvre de l'opération, dont le contenu a été débattu dans le cadre de l'atelier urbain dédié, ont été achevées en 2011. L'Etablissement Public Foncier Régional, partenaire de la communauté d'agglomération pour ce projet, a procédé à l'acquisition des parcelles en début d'année.

Sur les bases de l'étude de faisabilité, il a été décidé de procéder à la désignation d'un mandataire chargé de faire réaliser les aménagements publics du site (VRD, rétentions espaces publics notamment). Parallèlement le principe du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt a été acté en vue de procéder à la désignation des groupements en charge de la réalisation des constructions pour les lots sud et nord. Le commencement des travaux est prévu pour début 2013. 80% de logements sociaux devraient y être construits.

La Penne-sur-Huveaune – Les Arcades :

Le projet des Arcades à la Penne sur Huveaune est mené dans le cadre d'une convention opérationnelle d'intervention foncière signée avec l'EPF PACA en 2008.

Il est envisagé la construction d'une centaine de logements dont 40% de locatif social.

La Bouilladisse – la Chapelle

La communauté d'agglomération et la commune de la Bouilladisse ont délibéré en 2008 pour lancer le processus de création d'une ZAC pour la réalisation d'un programme de logement mixte et la construction d'un lycée. 30% de logements sociaux seront réalisés.

Cuges – ZAC des Vigneaux

L'aménagement de la ZAC des Vigneaux est réalisé dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à la SAEMPA. Le conseil communautaire a délibéré sur le lancement de la Déclaration d'Utilité Publique pour assurer la maîtrise foncière de l'opération. En parallèle, la SAEMPA a

poursuivi les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération. L'année 2011 a été marquée par la réalisation du diagnostic préventif relatif aux fouilles archéologiques. A la suite de quoi, la SAEMPA est dans l'obligation de réaliser les fouilles archéologiques.

Schéma de Cohérence Territoriale :

La procédure d'élaboration du SCOT s'est poursuivie en 2011 en conformité avec les objectifs définis par le syndicat mixte de SCOT en 2007 et le PADD dont les grandes orientations ont été débattues le 16 décembre 2010.

Le schéma de cohérence territoriale a vocation à décliner à son niveau, les principes d'une organisation cohérente et durable du territoire, en compatibilité avec la Directive Territoriale d'Aménagement, et en cohérence avec les démarches de planification sectorielle et actions mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération : Agenda 21, PLH, plan climat, charte agricole, schéma général d'assainissement...

Le Schéma de Cohérence territoriale a vocation à être arrêté fin 2012.

• **Droit au logement / OPAH / Centres anciens**

La communauté, qui a mis au cœur de ses préoccupations le droit à la ville et au logement pour tous, continue, malgré la réforme des collectivités, à investir fortement dans le logement par le biais de son PLH et de la délégation à la pierre.

Le Programme Local de l'Habitat demeure le fil conducteur des options stratégiques de l'agglomération en matière d'attractivité du territoire métropolitain et de solidarité, exprimées dès 2003 dans l'élaboration du contrat de territoire. Il constitue le socle de la politique intercommunale en matière d'habitat.

Les objectifs du PLH ont été définis pour répondre aux besoins de tous et afin de mettre en place un rattrapage de la Loi SRU.

Les interventions de la Communauté s'inscrivent dans la mise en œuvre de 4 axes d'interventions stratégiques définis lors de l'élaboration du PLH.

1- Développer une offre répondant aux besoins de tous – Renforcer les solidarités

Réalisations 2011

Les objectifs prévisionnels définis dans la convention de délégation au regard des objectifs du PLH sont les suivants :

La réalisation par construction neuve ou par acquisition-amélioration d'un objectif global de :

225 logements locatifs sociaux dont :

50 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration)

140 logements PLUS (prêt locatif à usage social)

35 logements PLS (prêt locatif social)

Les opérations programmées en 2011 n'ont pu être engagées comme prévu.

Favoriser l'accession sociale à la propriété pour desserrer le parcours résidentiel

Face à un marché foncier sous tension qui bloque le parcours résidentiel du plus grand nombre, la Communauté s'est engagée à soutenir une accession à prix maîtrisé au travers d'une intervention publique adaptée.

L'objectif est de développer des produits d'accession sociale à la propriété «sécurisés» en adéquation avec les besoins et les capacités contributives des ménages. La collectivité doit aussi s'attacher à ce que les propriétaires modestes puissent entretenir et conserver leur patrimoine en bon état.

La communauté soutient les opérations qui viennent sécuriser l'accédant. Elle s'appuie sur les études de l'ADIL 13 et la mise en œuvre de la charte de sécurisation des accédants.

L'année 2011 n'a pas permis de proposer de nouveaux programmes aidés ; seules les opérations d'aménagement public permettent d'offrir du foncier compatible avec des prix de sortie d'environ 2.800 € à 3.100 € du m².

2- Conforter une stratégie foncière en faveur de l'habitat

La question foncière demeure l'enjeu essentiel du PLH avec une volonté d'équilibre de l'Habitat dans une démarche de qualité urbaine et environnementale. A ce titre, les orientations du PLH s'inscrivent à l'échelle du SCOT et les PLU doivent favoriser la réalisation des objectifs du PLH à travers leurs dispositions réglementaires. Le territoire est marqué par une urbanisation hétérogène et le foncier est fortement contraint. Un des objectifs principaux de notre PLH est de rééquilibrer l'offre de logement social sur l'ensemble du territoire, de promouvoir de nouvelles formes urbaines qui permettent de maîtriser l'urbanisation.

De nombreux outils sont déjà mis en œuvre mais la pression foncière incite à renforcer notre stratégie.

D'autre part le bilan foncier montre que d'ores et déjà les objectifs du PLH ne pourront être atteints que grâce à une mobilisation forte des communes. L'élaboration du SCOT a permis de redéfinir les enjeux du 21^{ème} siècle pour notre territoire.

D'autres actions se sont poursuivies, comme :

- la poursuite de la veille foncière organisée
- l'adaptation des règles d'urbanisme
- la poursuite de la mise en œuvre des opérations publiques d'aménagement

3- *Valoriser le parc existant et les quartiers anciens*

Amélioration et adaptation du parc locatif social existant

Améliorer le parc locatif social pour répondre à l'évolution des besoins (adaptation, maîtrise des loyers et des charges, amélioration du confort thermique), préserver la qualité de vie dans des secteurs qui recèlent une véritable mixité sociale et conserver aux quartiers toute leur attractivité.

Les subventions de la Communauté sont conditionnées par la mise en œuvre d'un bilan de patrimoine qui devra mettre en évidence les 3 volets sur lesquels se portent les actions de la Communauté :

- Accessibilité et adaptation des logements et immeubles,
- Economies d'énergie, énergies renouvelables et qualité environnementale,
- Qualité de service, gestion de proximité.

La répartition des aides de l'Anah par commune :

En 2011 le montant total des subventions Anah engagées s'élève à 154 050 €.

On note qu'aucune demande d'aide n'a été formulée pour la commune en 2011.

4- *Apporter des réponses aux habitants confrontés à des besoins spécifiques*

L'habitat est un enjeu sociétal, l'accès à un logement est devenu de plus en plus inégalitaire. Le logement est le poste qui différencie le plus nettement les ménages en fonction de leur revenu. L'accès et le maintien dans un logement décent est un droit fondamental, notre PLH se doit donc d'apporter des réponses aux publics les plus fragilisés pour qui se loger est une difficulté de plus. Au-delà de la production de logements destinés aux ménages très modestes (Objectifs PLAI), il est nécessaire de prendre en compte les situations difficiles de précarité sociale ou économique en produisant une offre adaptée au cas par cas. Le diagnostic du PLH a mis en exergue une offre de logements qui répond insuffisamment aux besoins des ménages cumulant difficultés économiques et sociales.

• **Développement durable / Énergie**

La méthode de travail de *mobilisation des acteurs du territoire* s'est déclinée en deux temps forts de concertation, en 2010 puis en 2011.

La phase de concertation des habitants a été menée en 2011 avec comme objectif la recherche d'une participation la plus large possible.

La concertation avec les habitants a démarré lors de la Fête du Soleil 2011 puis s'est déroulée du 24 septembre au 1er octobre 2011 dans les communes de l'Agglo.

Action d'animations et de sensibilisation dans les écoles primaires du territoire

L'Agglo a mis en place, depuis 2004, des parcours pédagogiques autour des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, des déchets et des déplacements et depuis 2 ans sur le thème de l'eau.

Pour l'année scolaire 2010-2011, 38 classes ont participé.

• **Transport**

2011 : les impacts de la gratuité

Hausse de la fréquentation

Fin décembre 2011, soit deux ans et demi après l'instauration de la gratuité, on enregistre sur les lignes régulières et scolaires, 4.478 millions de voyages (contre 1,9 millions en 2008) soit +135% depuis la gratuité et +17% par rapport à l'année 2010.

Déploiement de moyens supplémentaires et modifications d'itinéraire

10 véhicules (6 bus grande capacité, 1 autocar, 3 bus de moyenne capacité) ont été renouvelés en 2011 conformément au contrat permettant d'améliorer l'accessibilité du matériel roulant et sa qualité, avec un âge moyen du parc qui passe à 3,8 ans (18 véhicules avaient été renouvelés en 2010).

Ces acquisitions représentent un investissement de 2,5 Millions d'€ HT.

L'aménagement du réseau : les Points d'arrêts

En 2011, le réseau comptait 586 arrêts de bus (Ligne régulière, ligne scolaire et bus à la demande). Des équipements supplémentaires ont été installés sur le réseau pendant cette période :

- 10 poteaux pour les lignes régulières et scolaires
- 5 poteaux pour les bus à la demande
- 16 têtes d'abribus
- 10 cadres informations.

Ce qui porte le taux d'équipement du réseau à 85,16%.

Le projet de Tramway

En fin d'année 2010, nous avons achevé la première phase d'études préliminaires en actant le contour quasi définitif du tracé des deux lignes du projet de tramway entre Aubagne et la Penne sur Huveaune.

Dès le début de 2011, ces études se poursuivent avec le déclenchement de la seconde phase d'études avec le maître d'œuvre EGIS RAIL, ces études de l'avant-projet ont eu pour but de préciser le projet à l'échelle 1/500ème, alors que la première phase d'études se déroulait au 1/1000ème. L'objectif étant également d'établir le dossier DUP (Dossier Utilité Publique).

Les études d'avant-projet se sont déroulées à un rythme soutenu durant le 1er semestre et le dossier DUP a été déposé officiellement en Préfecture au mois de Juillet.

Ce dossier DUP a fait l'objet dans un premier temps d'une concertation inter-administrations d'une durée de trois mois. Suite aux diverses observations remises par une vingtaine de services de l'état, le dossier a été mis à jour et un nouveau dépôt officiel en Préfecture a été effectué en Décembre 2011 en vue d'être soumis à l'avis de l'autorité environnementale (la DREAL) qui a eu un délai d'un mois pour rendre un rapport au préfet, afin qu'il puisse décider de l'ouverture de l'enquête publique pour une durée de un mois.

La réouverture de la Voie de Valdonne

L'année 2011 a débuté avec une phase de concertation préalable qui s'est déroulé du 29 janvier au 12 février 2011 avec les modalités suivantes :

- Edition d'un document de concertation présentant l'histoire de la voie, son tracé avec les huit stations projetées, les ambitions du projet, les modalités de la concertation avec notamment les dates et lieux des trois débats organisés. Ce document tiré à 560 000 exemplaires a été largement distribué auprès de la population (boitage, mairies, lieux d'exposition). Il a permis aux habitants de donner leur avis sur le projet, au moyen d'un coupon détachable à retourner en mairie.

La mise en accessibilité du réseau de bus

La communauté d'agglomération a voté en février 2008 son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports, notifiant la mise en accessibilité progressive des lignes régulières.

L'accessibilité du réseau comprend l'équipement des véhicules aux normes PMR (rampe d'accès avec une place UFR et système d'annonces sonores et visuelles), et la mise en accessibilité de 200 points d'arrêts.

• **Coopération décentralisée**

Projet de coopération décentralisée avec la commune rurale de Konséguela

Les missions et les actions à Konséguela :

Les missions :

Depuis la fin d'année 2010, les missions de terrain qui étaient organisées régulièrement à Konséguela ne peuvent plus avoir lieu à cause de la dégradation de la situation sécuritaire du pays.

Malgré les difficultés, la volonté de la communauté d'agglomération est de poursuivre le projet de coopération décentralisée engagé et d'entretenir les relations avec les différents représentants de la commune rurale de Konséguela.

• **Promotion du service public**

L'année 2011 a été marquée par la reprise du processus Travailler Ensemble, dont la démarche est d'instaurer une méthode de travail transversal qui associe largement le personnel qui souhaite contribuer à un projet donné.

• **Forêt**

Les travaux sur le territoire en matière de protection et d'aménagement forestier

Travaux en forêts communales bénéficiant du régime forestier subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil général des Bdr

Pour la commune, en 2011 :

-Eclaircie au Vallon Dausserand sur 0.9 Ha.

-Débroussaillage, mise en place d'une signalétique spécifique et réglementaire dans les ZAPEF du Bois de la Chapelle St Antoine (2ha) et de Dausserand (2 ha).

- Débroussaillage de coupures de combustible à La Cabrelle 5 ha.

- Obligations Légales de Débroussaillage : Sainte Madeleine, Le Cros-Reynier, Valcros.

- **Assainissement**

Monsieur Di Ciaccio indique que l'an prochain, l'assainissement non collectif sera développé plus amplement avec la mise en place de la SPL.

- **Service public d'élimination des déchets**

Concernant la politique des déchets, les élus ont fait des choix visant à inscrire la gestion de nos résidus dans une politique durable. Dès lors, les défis pour les années futures sont, en priorité, de réduire au maximum le poids de nos déchets, orienter la part restante vers les différentes formes de valorisations (d'ici 2015, 45% du poids de nos déchets ménagers devront être orientés vers la valorisation matière) tout en maintenant un coût de gestion pour le citoyen le plus acceptable possible.

Dans ce cadre, les principaux axes de travail pour l'année 2011 ont été les suivants :

- *Réduction en amont :*

Promotion du compostage individuel.

Promotion du réemploi.

Sensibilisation de la population.

- *Collectes Sélectives :*

Densification du nombre de points d'apports volontaires pour atteindre 1 PAV pour 300 habitants.

Substitution de la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers par une collecte en points d'apport volontaire.

Réfection de la déchèterie d'Aubagne.

- *Collecte des ordures ménagères :*

Optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères.

Mise en place d'une démarche de démocratie participative autour de la problématique déchets.

- *Traitement :*

Engagement d'une étude sur le devenir du site d'enfouissement visant à définir les perspectives de création d'un nouveau casier sur le site même de l'installation de traitement.

Perspectives pour les années à venir :

L'enjeu majeur pour les élus de l'Agglo est d'intégrer la gestion globale de nos déchets dans une démarche de développement durable et solidaire. Pour ce faire, la collectivité souhaite poursuivre les efforts engagés visant d'une part la diminution de la production et l'augmentation du taux de valorisation des résidus urbains (pour atteindre d'ici 2015, 45% du poids) ; et d'autre part le maintien d'un coût global d'élimination des déchets (collecte + traitement) acceptable pour les citoyens.

Notons que dans ce cadre, l'insertion restera au cœur des priorités de la politique Déchets.

- **Bâtiments et logistique**

La direction « Bâtiment et Logistique » a été créée en septembre 2010.

En 2011, la compétence informatique a été rattachée à cette direction.

L'année 2011 a donc permis d'initier une organisation de cette direction en fonction des compétences qui lui ont été attribuées.

Monsieur Di Ciaccio commente alors les principaux travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance réalisés en 2011.

✓ Monsieur le maire remercie monsieur Di Caccio pour cette présentation concise et très détaillée ; il souhaite souligner par ailleurs que le nombre d'entités économiques locales est assez important pour notre commune car de nombreux sièges sociaux y sont domiciliés sans que cela ait un impact sur l'emploi. Il fait remarquer que l'impôt économique généré par la commune et encaissé par l'Agglo est inférieur au retour versé par l'Agglo.

✓ Madame Roux remercie monsieur Di Ciaccio pour la clarté des informations qu'il vient de donner et demande, « sans arrière-pensée » concrètement ce qu'a apporté l'Agglo à Cuges en 2011.

✓ Monsieur Di Ciaccio répond que la question est complexe et la réponse dense. Il rappelle que la commune a transféré certaines compétences à la Communauté d'Agglo. Cette dernière n'a rien apporté de plus à Cuges qu'aux autres communes de l'Agglo. Il indique que tout ce qu'il vient d'exposer ci-dessus c'est ce qu'apporte l'Agglo à Cuges. Tout ce qui est décliné dans ce rapport correspond aux moyens mis par la Communauté d'Agglo pour les communes.

✓ Monsieur le maire demande si aujourd'hui Cuges, Roquevaire ou une autre commune de l'Agglo pourrait gérer toute seule les déchets, les transports... car les volumes, la nouvelle réglementation font que l'échelle de ces derniers n'est plus communale. Il rappelle que jusque dans les années 80, la commune gérait sa station d'épuration ; aujourd'hui, cela serait impossible. « Tout en préservant l'identité des communes, il faut coopérer avec d'autres sur des problèmes ou des questions qu'on ne peut

plus gérer seul», ajoute-t-il. « Marseille Provence 2013 » est un exemple de cette coopération sans intégration forcée. Les communes de l'Agglo travaillent avec Aix ou Marseille afin de faire briller la région sur le plan culturel.

- ✓ Monsieur Gubler souhaite revenir sur les résultats des contrats de clause d'insertion et demande s'il est possible de faire plus que ce qui est fait.
- ✓ Monsieur Di Ciaccio répond qu'en nombre d'heures, un dispositif important a été mis en place. Il souligne toutefois qu'on est sur des années fastes où de nombreux projets immobiliers ont fleuri. Il conviendrait de s'attacher avec plus d'attention à « l'après », de faire plus de suivis, comme accompagner individuellement les personnes concernées.
- ✓ Monsieur le maire ajoute qu'un des moyens pour faire « plus » est d'avoir le réflexe. Comme le réflexe de baisser le seuil du chantier où sont imposées les clauses d'insertion.
- ✓ Monsieur Di Ciaccio attire l'attention sur le fait que les entreprises sont déjà soumises à cette clause pour 10% de leur masse salariale.
- ✓ Monsieur le maire confirme que cette clause d'insertion est présente dans la réhabilitation du presbytère.
- ✓ Madame Malafronte, sans vouloir être qualifiée de féministe, soutient l'essentiel de ces chantiers où sont insérées les clauses d'insertion mais regrette qu'il n'y ait pas plus de recrutement féminin.

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, monsieur Antoine Di Ciaccio, conseiller municipal délégué, vice-président de l'Agglo, après en avoir délibéré :

Article unique : prend **unanimentement** acte de la communication des rapports annuels d'activité, de l'assainissement et des déchets de la communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile, tous trois relatifs à l'exercice 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres.



Délibération n° 02/10/12 – Adoption du Projet Scientifique Culturel Educatif et Social – Bibliothèque municipale

Rapporteur : madame Marie-Christine Boulant, conseillère municipale déléguée

Le nouveau décret sur la Dotation Générale de Décentralisation, paru le 7 juillet 2010, et la circulaire d'application en date du 17 février 2011 introduisent un nouvel élément d'importance dans le cadre de la préparation des dossiers de demande de financement pour la construction et le réaménagement d'une bibliothèque-médiathèque. Il s'agit du Projet Scientifique Culturel Educatif et Social. La notion de PSC provient des musées et est en usage régulier au sein de ces institutions.

La circulaire citée ci-dessus définit ainsi ce qui est attendu par les services de l'Etat pour les dossiers de demande de subvention : *« Il est prévu que la note explicative, qui fait partie de la liste des documents annexés au dossier de demande de subvention (articles R. 1614-84 et R. 1614-92) décrive les axes du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque. Cette présentation pourra illustrer l'ancrage du projet de la bibliothèque de lecture publique au sein d'un environnement économique, social, éducatif, scientifique et culturel propre à chaque territoire. Il s'agit pour la collectivité de présenter l'opération qu'elle se propose de réaliser en énonçant les actions prioritaires et les moyens mis en œuvre pour y parvenir (conditions de constitution et de communication des ressources documentaires, organisation des locaux, développement de services spécifiques, médiation culturelle, politique des publics....). Par exemple, un projet porté par une collectivité peut poursuivre un objectif exclusivement éducatif, social ou scientifique ou bien être plus global et privilégier plusieurs axes. »*

Il est donc proposé par cette délibération d'approuver le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social ci-joint.

- ✓ Madame Boulant précise qu'il s'agit à travers ce projet, qui est obligatoire maintenant pour tout dépôt de demande de subvention, de faire évoluer la bibliothèque dans son équipement afin qu'elle se modernise.
- ✓ Monsieur Gubler remercie madame Boulant et le personnel de la bibliothèque pour la rédaction de ce projet qui est clair, précis et met en avant une maîtrise financière remarquable.
- ✓ Monsieur le maire souhaiterait que cette modernisation de la bibliothèque soit valorisée par une inauguration.
- ✓ Madame Boulant répond que cela est prévu lors de l'ouverture des nouveaux locaux.

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, madame Marie-Christine Boulant, conseillère municipale déléguée, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

Article unique : approuve le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social joint en annexe de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n° 03/10/12 – Service de l’animation socioculturelle – Personnel communal – Création d’emplois saisonniers des accueil de loisirs jeunes et accueil de loisirs enfants

Rapporteur : madame Patricia Malafronte, adjointe déléguée

Dans le cadre de la gestion des accueil de loisirs jeunes et accueil de loisirs enfants, il convient de pouvoir recruter le personnel nécessaire et de créer les postes requis, en prévision des différentes vacances scolaires de l’année 2013.

Par ailleurs, il convient de créer un certain nombre de postes d’adjoints d’animation de 2° classe, non titulaires, pour encadrer le stage d’initiation au sport organisé chaque année pendant les vacances de printemps.

✓ Monsieur le maire précise que ces recrutements sont proposés dans la perspective où il n’y aura pas classe le mercredi en 2013. Si un changement d’ouverture des jours scolaires apparaît cela demandera une analyse financière relative aux frais de garde des enfants entre la sortie de classe du mercredi, 15h30, et le retour des parents. Dans 90% des cas, les communes devront mettre en place les moyens nécessaires, financiers et matériels.

✓ Madame Malafronte indique qu’elle s’est mise en relation avec la Caf dernièrement et qu’il faudra apporter une annexe au Contrat Enfance. La commune sera amenée s’il y a école le mercredi à rencontrer les associations qui proposaient des activités le mercredi pour l’utilisation des différents locaux communaux.

✓ Monsieur le maire ajoute que les communes n’auront pas le choix entre réintroduire l’école le mercredi ou le samedi car le samedi sera difficile à mettre en place en raison des garde-alternées.

✓ Madame Chouquet indique qu’elle a entendu parler que des dérogations seraient possibles.

✓ Madame Olivier précise que pour l’aide aux devoirs il faudra payer les enseignants car le personnel du CLSH ne sera peut-être pas habilité.

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l’exposé du rapporteur, madame Patricia Malafronte, adjointe déléguée, après en avoir délibéré, décide à **l’unanimité** :

Article 1 : de créer les postes nécessaires à la gestion des accueil de loisirs jeunes et accueil de loisirs enfants selon les périodes suivantes, sachant que celles-ci tiennent compte des temps préparatoires, à savoir :

Périodes	Accueil de loisirs jeunes Nombre de postes d’adjoints d’animation de 2° classe non titulaires	Accueil de loisirs enfants (Lutins, Benjamins et Club J.) Nombre de postes d’adjoints d’animation de 2° classe non titulaires
Du 16 février au 4 mars 2013	4	14
Du 13 avril au 29 avril 2013	4	14
Vacances d’été (date inconnue à cause du projet de refonte des vacances scolaires)	5	24
Vacances de la Toussaint (date inconnue à cause du projet de refonte des vacances scolaires)	4	12

Article 2 : de créer, en vue d’assurer l’encadrement du stage sportif organisé pendant les vacances de printemps, 10 postes d’adjoints d’animation de 2° classe non titulaires pour la période du 13 avril 2013 au 20 avril 2013 inclus, ces dates tenant compte des périodes préparatoires,

Article 3 : de mandater monsieur le maire aux fins de recrutement et de signature des contrats d’engagement,

Article 4 : d’inscrire les crédits correspondants au prochain budget principal de la commune, et d’imputer les dépenses afférentes aux différents comptes concernés (salaires et charges sociales).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n° 04/10/12 – Personnel communal – Création et suppression de poste

Rapporteur : monsieur Claude Gubler, adjoint délégué

Suite à la réussite d'un agent communal au concours interne d'adjoint administratif de 1° classe, il convient, dans le cadre de la gestion du personnel, de créer ce poste à temps complet.

Par conséquent, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé de supprimer le poste anciennement occupé par cet agent.

Le Conseil municipal,

⇒ Vu la délibération n°09/12/11, approuvée en date du 8 décembre 2011, relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade en 2012,

⇒ Vu la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif de 1° classe, suite à réussite au concours interne en date du 12 juillet 2012,

⇒ Vu les avis favorables du C.T.P. et de la commission du personnel réunis le 11 octobre 2012,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, monsieur Claude Gubler, adjoint délégué, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de créer, à compter du 1^{er} novembre 2012, un poste d'adjoint administratif de 1° classe à temps complet,

Article 2 : d'inscrire les dépenses afférentes au budget principal 2012 de la commune, aux comptes requis (salaires bruts et charges sociales).

Article 3 : de mettre à jour le tableau des effectifs,

Article 4 : de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2012, un poste d'adjoint administratif de 2° classe à temps complet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n° 05/10/12 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe du service de l'Eau

Rapporteur : monsieur Claude Gubler, adjoint délégué

Il y a lieu de procéder à des mouvements d'écritures au sein du budget annexe de l'Eau. Il s'agit principalement d'ajuster certaines dépenses (consommation d'eau en section d'exploitation et travaux déjà effectués en section d'investissement) afin de régulariser des dépassements de crédits. Par ailleurs, la commune doit reverser à l'Agence de l'Eau un trop perçu de l'avance qu'elle a touchée sur la procédure réglementaire de protection des captages, les dépenses effectuées ayant été inférieures à celles qui avaient été initialement prévues ; l'Agence de l'eau ayant versé la subvention en question avant la finalisation des travaux

Exploitation	en recettes			
	en dépenses	6061	Fournitures non stockées (Eau)	22 000,00
		678	Charges exceptionnelles	15 120,00
023		Virement à la section d'investissement	-37 120,00	

Investissement	en recettes	021	Virement de la section d'exploitation	-37 120,00
	en dépenses	2315	Travaux en cours	-97 120,00
		21531	Travaux de réseaux	60 000,00

Il est donc proposé les modifications suivantes :

Monsieur Quinard précise qu'il faut solder cette opération sinon la commune se retrouve dans l'incapacité de demander d'autres subventions.

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, monsieur Claude Gubler, adjoint délégué, après en avoir délibéré, décide **par 22 voix pour et 5 abstentions** (madame Catherine Lognos, madame France Leroy, monsieur Bernard Destrost, monsieur Alain Ramel et madame Marie-Odile Roux) :

Article unique : d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Section d'exploitation : dépenses = recettes = 0,00 euros

Section d'investissement : dépenses = recettes = -37 120,00 euros

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n°06/10/12 - Avis sur le Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : monsieur Joël Quinard, conseiller municipal délégué

Depuis le début de l'année 2011 et jusqu'au printemps 2012, des travaux de révision du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) des Bouches-du-Rhône, adopté le 26 août 2006, ont été menés à l'occasion de réunions de groupes de travail thématiques dont les propositions ont été validées lors de 4 comités de pilotage inter-services présidés par l'autorité préfectorale pour aboutir à un nouveau projet de document susceptible de répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires et éviter tout contentieux européen dans le domaine de la qualité de l'air.

Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST) des Bouches-du-Rhône a donné, lors de sa séance du 21 juin 2012, un avis favorable à ce projet de plan.

Conformément à l'article R 222-21 du code l'environnement, les communes sont sollicitées pour émettre un avis sur ce projet de PPA.

Il est rappelé que la commune de Cuges n'est pas située dans une zone exposée et serait plus directement concernée par les aspects suivants :

- Le transport (PDU/PDE/Scolaire),
- Le renouvellement des flottes de véhicules de 30%,
- La réduction des vitesses de 20 km/h.

Avec les aspects réglementaires, comme :

- Le contrôle des installations industrielles avec chauffage < 400 kW,
- L'interdiction de brûlage des déchets verts.

Et les mesures incitatives, telles que :

- Le remplacement des foyers résidentiels de type ouvert (exigence flamme verte).

Au vu de ce rapport, la commune se sent bien concernée par le Plan de protection de l'atmosphère et peut s'engager à mettre en œuvre ses outils de communication pour informer les citoyens et les inciter à utiliser des techniques performantes quant à la réduction du taux de particules dans les fumées. Par contre, elle souhaite attirer l'attention sur la nécessité de lui allouer des moyens d'accompagnement, par exemple pour les contrôles réglementaires ou des moyens financiers pour renouveler le parc de véhicules.

Après avoir étudié les différents aspects de ce projet, et conformément à ce qui vient d'être énoncé, il est proposé que le Conseil municipal émette un avis favorable sur le Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône.

✓ Monsieur Quinard explique que ce plan de protection de l'atmosphère se décline en un certain nombre d'actions. 23 actions sont proposées. La commune est plus concernée par certaines d'entre elles.

✓ Monsieur le maire indique qu'il aura la même réserve que celle qu'a eue un adjoint de la commune d'Auriol. Selon lui, c'est « aller un peu loin » que d'interdire le brûlage des particuliers dans leur jardin ou leur parcelle. Cette interdiction entraînera soit des décharges sauvages en forêt soit une augmentation des coûts pour les déchetteries car il faudra des broyeurs pour optimiser la quantité de végétaux qui y est jetée. Il faudrait éviter de se diriger dans cet excès-là.

✓ Monsieur Destrost rejoint ce que vient d'exposer monsieur le maire ; certes des efforts sont nécessaires mais il ne faut pas tomber dans ces excès-là.

✓ Monsieur Rodriguez souhaite attirer l'attention sur les désagréments provoqués par l'entreprise Phoenix ; il a reçu certaines plaintes des maisons avoisinantes et demande s'il serait possible de faire diminuer ces désagréments liées aux émanations et à la poussière.

✓ Monsieur Quinard répond qu'il s'est rendu dans cette société et qu'il a rencontré le gérant lequel a confirmé qu'il était en conformité par rapport aux exigences de la DREAL. Il faudrait se rapprocher de cet organisme pour obtenir des informations.

Le Conseil municipal,

⇒ Considérant les motifs exposés par le rapporteur,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, monsieur Joël Quinard, conseiller municipal délégué, après en avoir délibéré, décide par **22 voix pour et 5 contre** (madame Catherine Lognos, madame France Leroy, monsieur Bernard Destrost, monsieur Alain Ramel et madame Marie-Odile Roux) :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur le Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône, conformément à ce qui vient d'être énoncé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Questions diverses

- ✓ Monsieur le maire communique les dates suivantes :
 - le 11 novembre, cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 (formation du cortège à 11h30 devant la mairie),
 - le 18 novembre, cérémonie d'hommage à monsieur Clément Rougon, maire de Cuges de 1919 à 1944 (messe à 9h30 et dévoilement de la plaque à 11 heures place de la Libération),
 - le 30 novembre, goûter des anciens,
 - le 21 décembre, Noël et repas des employés communaux,
 - le 8 janvier, vœux du maire à la population.

- ✓ Monsieur Destrost demande quelle est l'avancée du dossier des fouilles de la Zac des Vigneaux et quand seront-elles programmées.
- ✓ Monsieur le maire répond que leur programmation dépend de l'accord des banques à financer leur coût évalué à 550.000 euros.
- ✓ Monsieur Di Ciaccio répond que les fouilles dureront 3 mois si les archéologues ne trouvent que ce qu'ils pensent trouver.

- ✓ Monsieur Destrost a eu connaissance de l'avis défavorable de l'ARS et demande quelles conséquences cela peut-il avoir sur notre PLU.
- ✓ Monsieur le maire répond que le différend qui oppose la commune à l'Agence Régionale de Santé est que cette dernière refuse que toute zone urbaine soit sans assainissement collectif. Pour notre projet de PLU, le Préfet a suivi l'avis de l'ARS alors que nous avons une très bonne carte d'aptitude des sols. Il tient à indiquer que le classement du quartier de la Curasse tel qu'il figure sur le projet de PLU a été proposé par le cabinet Perenne, pour tenter d'infléchir la position de l'ARS sur la constructibilité avec assainissement non collectif. Sur le fond, il considère que la Curasse n'est pas une zone à enjeux stratégiques, mise à part la propriété « Jourdan » qui mérite un traitement spécifique, comme par exemple une opération d'ensemble avec mini station d'épuration. Il a donc invité les habitants du quartier de la Curasse à aller voir le Commissaire enquêteur pour demander un zonage U à surface minimum de 2000 m2 pour l'ensemble du quartier. Monsieur le maire appuiera cette demande par écrit auprès du commissaire enquêteur.
Il donne ensuite l'exemple de la commune de la Destrousse où l'ARS a émis un avis négatif qui n'a pas été suivi par le Préfet ; cela est incompréhensible pour lui.
Aussi, prochainement, il devrait, accompagné de la Présidente de l'Agglo et de certains maires, rencontrer monsieur le préfet. Quant à l'enquête publique qui se déroulera d'ici la fin de l'année, monsieur le maire va demander que le commissaire désigné se fasse assister d'un expert, comme le prévoit le Code de l'environnement, afin de mieux appréhender le conflit qui nous oppose à l'ARS. Monsieur le maire indique enfin qu'il va demander à la population de se mobiliser afin de rencontrer le commissaire enquêteur pour faire évoluer certaines parties du projet arrêté.
- ✓ Madame Roux demande s'il est possible de faire arranger le robinet qui alimente la jardinière à côté de la bibliothèque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire, après avoir répondu aux questions du public, lève la séance à 22 heures 50.

Le maire,

Gilles Aicardi

La secrétaire de séance,

Marie-Christine Boulant